

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 mars 2025

DCM : N° 2025-03-02

OBJET : FORET – PROGRAMME DE TRAVAUX 2025

**L'an deux mil vingt-cinq
Le vingt-cinq mars**

Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le

ID : 025-200082758-20250325-2025_03_02-DE



NOTA : Compte-rendu
de cette délibération affiché
le 28/03/2025
Convocation du Conseil du
19/03/2025

Membres en exercice : 18
Membres présents : 15
Ayant pris part au
vote : 18
Ayant donné
procuration : 3

Résultat du vote :
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. Maxime GROSHENRY, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : M. Maxime GROSHENRY, M. Nicolas DEMOLY, M. Christophe FAIVRE-PIERRET, Mme Anne HENRY, M. Patrice PRETOT, M. Michel DARTEVEL, Mme Mireille PICARD, Mme Laurence JACQUIER, Mme Nathalie LAURENT, Mme Bénédicte CHARITE, Mme Corinne BERTRAND, M. Ghislain VICAIRE, M. David BOILLIN, M. Pierre CLAUSSE, M. David HUMBERT

Absents ayant donné pouvoir : M. Emmanuel LACOMBE, excusé, pouvoir à M. Pierre CLAUSSE, Mme Isabelle GAINET, excusée, pouvoir à M. Patrice PRETOT ; Mme Christina MARCHAND, excusée, pouvoir à Mme Laurence JACQUIER

Absents :

Secrétaire de séance : En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : Mme Mireille PICARD a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire qu'elle a acceptées.

M. Nicolas DEMOLY, Adjoint, présente au Conseil Municipal le programme d'action préconisé par l'ONF pour la gestion durable du patrimoine forestier de la commune pour l'année 2024. Ce programme, en application de l'article D214-21 du Code Forestier, est conforme aux documents d'aménagement en vigueur des forêts de Foucherans et Tarcenay. Il a été présenté et discuté en commission forêts, en date du 25 février 2025, qui a émis un avis favorable.

Les prestations seront réalisées conformément aux engagements du Règlement National des Travaux et Services Forestiers.

Le programme de travaux comprend :

- En investissement :
 - Des travaux de nettoisements de régénération avec maintenance de cloisonnements sur la parcelle 26 à Tarcenay
- En fonctionnement :
 - Des travaux de cloisonnements d'exploitation dans les parcelles 3, 4 et 35 à Foucherans

Le coût de ce programme de travaux forestiers pour l'année 2025 est estimé à 11 180 € HT dont 7 470 € HT en investissement et 3 710 € HT en fonctionnement.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le programme de travaux sylvicoles tel qu'il a été présenté par l'ONF,
- Dit que ces dépenses seront inscrites au budget Primitif 2025,
- Autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Vote à majorité : 18 pour, 0 contre, 0 abstention

Le Maire,
Maxime GROSHENRY

